



INFO TRANSFU

Avril 2024

Modernisation du CSE : mise en place de la carte UP ONE

► Sur proposition **des élus CFDT**, le CSE a mis en place la carte Visa UP ONE.
Le CSE créditera la carte pour les évènements suivant :

- ♦ Rentrée scolaire
- ♦ Noël enfant
- ♦ Cadeau de fin d'année
- ♦ Culture
- ♦ Naissance/Adoption
- ♦ Mariage/PACS
- ♦ Départ en retraite

► **Les avantages pour les salariés :**

- ♦ Utilisable avec les commerçants équipés d'un terminal Carte Bleue.
- ♦ Si paiement impossible avec la carte (oubliée, ou le commerçant n'a pas de terminal), possibilité d'être remboursé sur facture en téléchargeant simplement le ticket de caisse sur l'application.
- ♦ Dépense au centime près.
- ♦ Pour chaque prestation, chacun pourra depuis son profil (espace web/application), consulter son solde, afficher son code PIN et désactiver sa carte en cas de perte.
- ♦ Le lien pour voir le fonctionnement de la carte : <https://youtu.be/ifTrMOjWqz4>

Points principaux du CSE d'avril 2024

📍 Informations de la direction :

- Le président de l'EFS a reconduit Michel Jeanne dans son mandat de directeur de la région pour les 4 prochaines années.
- **Fermeture du site de Guéret** : de nouveaux échanges vont avoir lieu avec le CH et l'ARS, c'est pour cette raison que ce point n'a pas été traité au CSE d'avril... **La CFDT** déplore cet énième retard, qui maintient les équipes dans une attente devenue interminable pour ne pas dire insupportable concernant leur avenir professionnel avec des impacts sur leur vie personnelle.
- **Visite du site de Pau, de Bayonne et de Biarritz** : pour la direction, les situations se sont apaisées, notamment sur Bayonne, où la situation a été compliquée en termes de personnel. Depuis,

le site dispose d'une biologiste en plus qui fait également de la validation à distance. D'après la direction, ce système semble faire ses preuves.

► **IH Délivrance de Pellegrin** : situation stable, la DBTD (Département Biologie Thérapies Diagnostique) s'occupe du fonctionnement du site. Des biologistes externes à NVAQ renforcent à tour de rôle l'équipe, pour les congés notamment. Le cadre dédié à la gestion du personnel a été trouvé, c'est une personne externe à l'EFS. Elle a pris son poste mi-avril.

► Il y a une baisse de stock de CGR qui s'explique par une faible fréquentation des collectes mais aussi par une hausse des cessions par rapport au budget prévisionnel.

La CFDT revient sur les fiches RPS abordées en mars pour apporter comme exemple de difficultés quotidiennes le nombre de fax tronqués reçus en 15 jours (environ 170) et les redémarrages des automates pour blocage quasi quotidien. Depuis mi-mars, la solution apportée pour éviter les problèmes de fax semble fonctionner.

📍 Points travaux :

▶ Bordeaux :

- ▶ **Travaux abri 2 roues** : Sortie côté tramway refusée par la Mairie, mais accord pour passage par le nouvel accès du CHU via un contournement du local.
- ▶ **IH Del** : Travaux prévus pour janvier 2025, les modulaires devraient être livrés 2 mois avant le début des travaux.

▶ Périgueux :

- ▶ **Sécurisation du site** : les travaux sont terminés, reste le badgeage.
- ▶ **Rampe d'accès** : en attente d'un prestataire.

▶ **Agen** : le CH voudrait louer une partie des locaux EFS pour de l'accueil public. Le bâtiment est très vieillissant, des travaux seront nécessaires.

▶ **Dax** : des travaux pour le chauffage sont en cours d'étude, mais il y a un problème de vétusté au niveau des plafonds.

📍 Questions CFDT :

▶ Suppression des TARABOX en collecte sur la partie Aquitaine Limousin (inexistantes en Poitou Charentes) :

C'est un sujet porté par la CFDT depuis 2020. En raison d'un écart (conservation des PSL) relevé par l'ANSM, la partie AQLI devait utiliser en collecte des TARABOX pour le transfert des PSL. Il y avait donc transfert des produits d'une caisse à l'autre, induisant des manutentions de charges lourdes (pénibilité) sans aucune valeur ajoutée avec des risques d'accidents du travail. La CFDT n'a eu de cesse de dénoncer ce système absurde, d'autant plus que nous étions la seule région à le conserver.

▶ **Réponse de la direction** : De nouveaux tests ont été réalisés, via un protocole national, qui ont validé cette suppression. Cependant, en période estivale très chaude sur des collectes très éloignées, il pourrait être nécessaire de les utiliser de nouveau.

▶ Comment sont comptées les heures de nuit lors du passage à l'heure d'hiver et à l'heure d'été ?

▶ **Réponse de la direction** : Lors du passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été, il n'y a pas rattrapage de l'heure non effectuée. Elle est neutralisée. Il n'y a cependant pas de majoration nuit/dimanche imputée sur cette heure non réalisée et neutralisée. Lors du passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver, l'heure en plus est incrémentée dans la période, et la majoration nuit/dimanche est ajoutée. C'est le service PAYE RH qui s'en occupe.

▶ Comment a été organisé par la Direction le moment de convivialité de la galette des Rois dans les services ? Certains services n'en ont pas bénéficié.

▶ **Réponse de la direction** : C'est à l'initiative des sites, et en plus du dispositif de convivialité mis en place par la direction.

▶ Problèmes au niveau des places de parking DOMOFrance sur le site de Pellegrin (affiches arrachées, places occupées par des résidents, véhicule sur chandelle, gestionnaire injoignable).

▶ **Réponse de la direction** : La Direction va contacter la société pour faire respecter notre contrat de location.

📍 Bilan pose des congés d'été :

▶ La pose des congés relève d'une procédure EFS dont l'objectif est d'anticiper suffisamment pour que chacun puisse bénéficier d'un séjour avec des tarifs les moins chers possibles. Pour l'établissement, il s'agit aussi d'avoir une visibilité sur les absences prévues et donc de piloter les ressources humaines.

▶ Début avril, sur 789 salariés dans la région NVAQ, seuls 369 ont posé leurs congés d'été sur Horoquartz.

La CFDT s'interroge sur les raisons pour lesquelles la procédure n'est pas respectée. La CFDT a demandé à la direction de refaire un point avec les planificateurs pour voir où sont les difficultés.

▶ Même si une version papier est utilisée, au 1^{er} février tous les congés doivent être posés sur le logiciel. En cas de refus de congés pour des problèmes de planification, ce refus doit être assumé, justifié et expliqué par le manager. Il s'agit également d'assurer une équité entre les salariés afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui acceptent de déplacer les congés.

▶ En cas de conflit de pose de congés, **en aucun cas il ne peut être dit au personnel de trouver la solution eux-mêmes**. Si aucun arrangement n'est souhaité entre collègues après un premier refus des congés, c'est au responsable de trancher tout en respectant l'équité entre les personnels (par roulement d'une année sur l'autre par exemple) et les règles en vigueur.

▶ La procédure prévoit qu'au 28 février les congés d'été doivent être validés, il faut donc que les problématiques soient réglées avant.

📍 Projet de renforcement de la régulation régionale centrale des stocks PSL :

La gestion des stocks « normaux » sera toujours gérée par la prépa de Poitiers pour la zone nord et le service de distribution de Bordeaux gèrera les demandes spécifiques comme les CGR avec des phénotypes étendus.

Déclaration CFDT :

Les élus CFDT notent que ce projet a pour objectif une meilleure gestion des péremptions et une meilleure adaptation du stock sur les différents sites de Délivrance.

Cette réorganisation permettra au service de distribution de Bordeaux d'étendre son activité de régulation à toute la région Nouvelle Aquitaine de façon homogène et cohérente.

Nous notons que ce projet va décharger le service de délivrance de Poitiers sur une mission qui n'était pas forcément cœur de métier, l'enquête Péridel ayant fait remonter la nécessité d'éviter de rajouter des missions complémentaires aux techniciens.

Les élus CFDT s'interrogent sur l'impact réel de la charge de travail pour le personnel de préparation de Poitiers ainsi que la distribution de Bordeaux et demandent donc à la direction de faire un retour d'expérience aux élus du CSE au mois d'octobre.

Pour toutes ces raisons, les élus CFDT ont voté favorablement ce projet.

📍 Projet INNOVADON : la relation à distance

▶ Il s'agit d'internaliser la gestion des contacts vers les donneurs. La Direction est très favorable à ce projet d'embauche pour arrêter le prestataire extérieur et espère avoir des ETP supplémentaires en 2025. Le but des CCR (Centres de Contact Régionaux) est d'avoir un meilleur suivi des campagnes, une meilleure fidélisation des donneurs et une meilleure communication. Le CCR a déjà repris les appels donneurs pour les RDV plaquettes ou plasmas qui étaient auparavant réalisés par les sites fixes de Bordeaux, Angoulême et Niort.

La CFDT a demandé à la direction d'avoir les horaires d'ouverture du centre d'appel et le lieu de ce CCR.

▶ L'objectif est de pouvoir ouvrir du lundi au vendredi de 8h à 18h. Le lieu serait sur le site d'ENORA. La direction commence à se projeter sur le projet d'aménagement au niveau des locaux sur ENORA. A ce jour, il n'est pas encore prévu les aménagements nécessaires pour accueillir l'ensemble des personnels (11.2 ETP soit 9.6 ETP supplémentaires).

Déclaration CFDT :

Le projet présenté ce jour par la Direction vise à réinternaliser l'activité jusque-là sous-traitée, à homogénéiser les modalités d'appels des donneurs (notamment via DiaboloCom) et à professionnaliser cette activité.

La CFDT fait remarquer que le recrutement des donneurs est meilleur quand il est réalisé par du personnel proche de lui et donc qu'il connaît. C'est justement le reproche formulé par certains donneurs aujourd'hui contacté par notre prestataire. N'y a-t-il donc pas un risque de passer à côté de l'objectif de fidélisation ?

La CFDT émet des doutes concernant le cadencement de la montée en charge des effectifs et l'atteinte de la cible estimée à 2027, notamment au regard du budget ETP 2024 de l'activité de prélèvement en baisse.

Des demandes d'effectifs supplémentaires pourtant prévues dans ce projet ont été refusées. Or ce projet d'envergure nécessite des ETP, il faudra donc que l'établissement se donne les moyens de ses ambitions.

Il en est de même pour le matériel : le personnel devra être doté de matériel adapté, performant et spécifique pour tenir son poste dans de bonnes conditions (casques/micro avec deux oreillettes, mobilier etc...).

Concernant le souhait de professionnalisation des « téléopérateurs », les élus CFDT préconisent de ne pas tomber dans l'écueil de recourir aux recrutements d'étudiants à temps partiel pour faire vivre ce projet. Sinon, comment maintenir et développer les compétences sur une population temporaire avec de fait un fort turn-over ?

A ce titre, les élus CFDT dénoncent les faibles salaires proposés à l'embauche n'incitant guère à fidéliser ces personnels. De plus, il ne peut y avoir plusieurs emplois repères pour effectuer les mêmes tâches. Encore une fois, nous attendons beaucoup de la renégociation à venir de la classification des emplois et des rémunérations associées.

Les élus CFDT regrettent également que cette centralisation de l'activité rendra plus difficile, pour des raisons géographiques, le reclassement de salariés en inaptitude. Encore une perte de chance de garder nos personnels d'autant plus quand ils ont été abimés par le travail !

Notre dernier point d'inquiétude concerne les cadences et l'efficacité qui vont être imposées aux personnels, ainsi que la mise en place d'un contrôle individuel du nombre d'appels traités et d'autres nombreuses statistiques. Les élus CFDT n'ont pas la certitude que ces cadences resteront compatibles avec des conditions de travail correctes, contrairement à ce qui a pu être déployé dans d'autres services, notamment en collecte (entretiens pré-don, plasmaphère notamment).

Les élus CFDT sont favorables la ré-internalisation de l'activité jusque-là sous-traitée, mais auraient préféré une organisation moins centralisée et restant en proximité des donneurs. Les élus CFDT sont également favorables à la professionnalisation de cette activité et notent les économies qui pourront être réalisées par l'arrêt des sous-traitances. Cependant, il est fort dommage que ces économies ne soient pas réinjectées dans l'amélioration des conditions de travail et l'investissement matériel comme immatériel.

Sur la base des éléments dont nous disposons, les élus CFDT ont voté défavorablement ce projet de réorganisation de la RAD.

📍 PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) :

Déclaration CFDT :

Les élus CFDT ont demandé en commission SSCT et lors du dernier CSE certaines modifications du PAPRI Pact, notamment la suppression des actions relevant du réglementaire ou de la gestion de l'Etablissement (analyse de risque avant travaux, gestion des dysfonctionnements, etc...).

La CFDT note que la direction a pris en compte certaines remarques et que ce PAPRI Pact est plus orienté vers l'amélioration des conditions de travail que les années précédentes. Toutefois, d'autres demandes n'ont pas été entendues :

♦ Pour la CFDT, le projet de PC sécurité ne peut entièrement figurer au PAPRI Pact puisque l'ensemble du projet ne relève pas de l'amélioration des conditions de travail. Seule la partie gestion des DATI et des alarmes devrait y figurer. Pour le reste, il s'agit d'une prestation externe pérenne. On ne peut imaginer son intégration tous les ans au PAPRI Pact. Il est à noter que le coût du prestataire majore le budget du PAPRI Pact de manière artificielle.

♦ De même, la formation CAP manager ne devrait pas s'inscrire intégralement dans le PAPRI Pact, seule une partie est consacrée à la gestion de la prévention des RPS. Cette action et son budget sont déjà dans le plan de développement des compétences.

♦ L'action N°8 (Prévention Primaire dans le cadre de la déclinaison du référentiel immobilier PERIDEL (Bruits, poste de travail, déplacement, limiter port de charge, etc...)- Délivrance Limoges) aurait dû être positionnée en priorité 1, action en lien direct avec risque de TMS.

La CFDT avait demandé l'ajout d'actions dans ce PAPRI Pact telles que :

♦ des plafonds lumineux imitant la lumière naturelle dans le service ITC BDX, en réponse à un écart ANSM. Ce type d'actions est à étendre à l'ensemble des services sans lumière naturelle.

♦ La réfection de la collation donneurs de Limoges qui est en suspens depuis des années, et cela malgré la présence de salariés RQTH.

♦ Réfléchir à un investissement sur Bersol pour la mise en place d'un « monte-charge » au niveau de l'escalier puisqu'il avait été indiqué lors d'une inspection de site que le personnel devait régulièrement transporter de lourdes charges via cet escalier. Par ailleurs, un AT chute y a eu lieu au début année 2023 en portant une caisse.

La CFDT demande à la direction de justifier les raisons de la non prise en compte des propositions des élus.

Pour la CFDT, le PAPRI Pact est une vitrine de l'Etablissement. Il démontre sa volonté d'amélioration des conditions de travail et des actions de prévention envers les salariés. Il s'agit d'un symbole fort, où les paroles peuvent être traduites par des actes. La CFDT invite donc la direction à se doter d'un PAPRI Pact ambitieux et concret.

Pour toutes ses raisons, les élus CFDT ont voté défavorablement.

Majoration du travail du samedi

► L'avenant à notre Convention Collective qui prévoit la majoration du travail du samedi a été signé !

Il ne sera applicable qu'au 1^{er} juin. Cette majoration sera de 15%, et cumulable avec la majoration de nuit (demande CFDT, non prévue au départ par la direction).



LE SAVIEZ-VOUS?

FOCUS SUR LA PRESTATION « LOCATION VACANCES DU CSE »

- ▶ Si pour vos vacances vous louez un hébergement, le CSE rembourse 30% du montant de la facture, avec un plafond en fonction de votre tranche de quotient familial.
 - Il peut s'agir de tout type d'hébergement, en camping, hôtel, appartement, etc...
 - Il peut s'agir d'un séjour en France ou à l'étranger, d'un séjour tout compris ou uniquement un logement (un séjour dans un parc d'attraction avec hébergement compte également).
- ▶ Vous pouvez cumuler plusieurs hébergements sur l'année, mais il faudra faire la demande de remboursement en une seule fois.
- ▶ Vous pouvez choisir une location via un des prestataires du CSE (TOHAPI, Vagues Océanes, Néméa) et demander un remboursement.

| Tranche de QF | Plafond par tranche |
|---------------|---------------------|
| Tranche 1 | 180 euros |
| Tranche 2 | 160 euros |
| Tranche 3 | 150 euros |
| Tranche 4 | 130 euros |
| Tranche 5 | 110 euros |
| Tranche 6 | 90 euros |
| Tranche 7 | 70 euros |



Attention, si vous demandez cette prestation, vous ne pourrez pas bénéficier des chèques vacances.

PROGRAMME ANCV « DÉPART 18:25 » POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS

- ▶ Les élus CFDT vous informent que l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances vous accompagne dans l'organisation de votre projet de vacances grâce au programme «Départ 18:25» et son aide financière qui permet la prise en charge de 80 % de votre séjour, soit jusqu'à 250 € versée par l'ANCV.

La seule condition pour en profiter : avoir entre 18 et 25 ans ... 😊

Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans, catégorie de la population la plus touchée par le non-départ en vacances.

- ▶ Le programme «Départ 18:25» concerne : les personnels de l'EFS, vos enfants ou les jeunes de votre entourage.

- ▶ Le programme «Départ 18:25» en quelques mots :

- Des vacances 100% pour les jeunes
- Jusqu'à 250€ d'aide (par personne et par année civile) pour financer vos vacances dans la limite de 80% du prix du séjour, et avec un reste à charge de 50€ minimum
- Un large choix de séjours à des tarifs avantageux



Rendez-vous sur depart1825.com



LE PASS'COLO

- ▶ L'état a lancé un dispositif d'aide, le pass'colo, pour inciter les familles modestes à faire partir en colonie de vacances leurs enfants ayant 11 ans en 2024. Cette aide au départ pour des séjours en colos ou chez les scouts s'élève de 200€ à 350€ par séjour selon les ressources des parents. Les familles peuvent, depuis le 15 avril, se rendre sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo pour choisir un séjour conventionné. L'aide est automatiquement versée à l'organisateur du séjour selon le principe du tiers payant, de façon à éviter à la famille d'avancer la totalité du coût du séjour.

Délégué Syndical Central
CFDT

Benoît
LEMERCIER
06 31 52 83 77

AU TRAVAIL POUR
LE CLIMAT!
POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

Délégués Syndicaux Régionaux
CFDT

Xavier
JACOB
06 71 57 98 34

Dominique
NOIRAULT
06 60 48 91 51